# Maquillage

# Cours de perfectionnement

Ce cours s'adresse aux esthéticiens-nes (également apprenti-es), coiffeurs-euses et conseillers-ères en image désirant s'améliorer et acquérir une meilleure technique et confiance dans ce domaine.

A la fin de cette formation, vous aurez acquis les connaissances techniques et la confiance nécessaires pour la réalisation de 5 maquillages (l'apprentissage du maquillage 50+ est offert en plus des 4 maquillages cités ci-dessous). Vous saurez également comment associer les couleurs et serez à l'aise pour faire un teint adapté à chacune de vos clientes.

## Contenu de la formation

- Harmonie des couleurs
- Mise en beauté flash après un soin
- Maquillage de mariée
- Morphologie du visage
- Maquillage de jour
- Maquillage de soirée

Vos maquillages seront photographiés, vous bénéficiez ainsi d'une photo par maquillage réalisé par vos soins. La formation se déroule sur 2 jours au studio de maquillage « couleurs du paradis » à Yverdon-les-Bains. Le support théorique, à lire avant le début de la formation, vous sera envoyé à réception de l'acompte. Vous pourrez bien entendu poser vos questions relatives à la partie théorique durant les 2 jours de formation.

**Dates de formation pour 2018**

*Octobre*
04.10 (mise en beauté flash après un soin, maquillage de jour, maquillage 50+, maquillage de mariée)
11.10 (maquillage de soirée + examen pratique)

*Novembre*
22.11 (mise en beauté flash après un soin, maquillage de jour, maquillage 50+, maquillage de mariée)
29.11 (maquillage de soirée + examen pratique)

Maximum 3 personnes par session afin d'assurer une bonne qualité de la formation
Prévoir un modèle par jour

**Prérequis**
Aucun

**Prix de la formation**
Fr. 600.– (repas de midi non inclu)

couleurs du paradis

INGLOT

# Formulaire d'inscription
# *cours de perfectionnement*

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... NPA / localité : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : ..... Profession : .....

Date de naissance : .....

Formation pour l'année 2018 (cocher ce qui convient)
☐ Jeudis 04.10 / 11.10 (9h-12h / 13h-15h)
☐ Jeudis 22.11 / 29.11 (9h-12h / 13h-15h)

Remarques :

.....

.....

Un acompte de Fr. 300.– est à verser par virement lors de votre inscription, le reste de la somme sera à régler au plus tard le premier jour de la formation ou à raison de Fr. 150.– par jour de cours (paiement comptant).

J'accepte les conditions générales de couleurs du paradis et confirme mon inscription définitive.

Lieu, date : ..... Signature : .....

Merci d'envoyer le formulaire signé et daté par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante :
*couleurs du paradis, Michèle Joliat, Route de Lausanne 10, 1400 Yverdon-les-Bains, E-mail : info@couleurs-du-paradis.ch*

---

## Conditions générales

Le/la soussigné/e déclare être d'accord avec les conditions générales suivantes en signant le formulaire d'inscription.

***Inscription définitive***
Par le renvoi du formulaire d'inscription par le soussigné, l'inscription devient définitive. L'inscription vous oblige au paiement de l'acompte de Fr. 300.–. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, une confirmation écrite est ensuite envoyée. Le paiement de Fr. 300.– est à effectuer dans les 5 jours après réception de la confirmation écrite. En cas de défaut de paiement de l'acompte après 5 jours, l'inscription est annulée.

***Absence***
En cas de maladie, couleurs du paradis se réserve le droit d'annuler et repousser la date d'un ou plusieurs cours. En cas d'absence du participant, celui-ci se doit de l'avertir au plus tard avant le début du cours. Une date de remplacement sera fixée entre couleurs du paradis et le participant.

***Attestation de formation***
L'attestation de formation est remise après participation aux trois jours de formation, ainsi qu'après réussite de l'examen pratique.

***Solde de la formation***
Le reste de la somme est à régler au plus tard le premier jour de la formation ou à raison de Fr. 150.– par jour de cours (paiement comptant).

***Frais de dédommagement en cas de renonciation à la formation***
Jusqu'à 8 semaines avant le début de la formation, l'acompte de Fr. 300.– est conservé par couleurs du paradis.
Dans les 5 semaines avant le début de la formation, l'acompte de Fr. 300.– est conservé par couleurs du paradis et un versement supplémentaire de Fr. 100.– est exigé.
Dans les 3 semaines avant le début de la formation, l'acompte de Fr. 300.– est conservé par couleurs du paradis et un versement supplémentaire de Fr. 200.– est exigé.
Dans la semaine précédant le début de la formation, l'acompte de Fr. 300.– est conservé par couleurs du paradis et un versement supplémentaire de Fr. 300.– est exigé.